

À QUOI SERVENT LES INDICATEURS DE RÉSULTATS DES LYCÉES ?

Il ne s'agit pas de réaliser un classement des lycées, mais de proposer une **image de la réalité complexe et relative** que constituent les résultats d'un établissement. Les indicateurs ont deux objectifs :

- **rendre compte des résultats du service public national d'éducation** en diffusant au grand public des éléments d'appréciation de **l'action propre de chaque lycée** ;
- fournir aux responsables et aux enseignants des lycées des **éléments de réflexion** pour les aider à **améliorer l'efficacité de leurs actions**.

Trois indicateurs complémentaires sont utilisés pour mesurer les résultats d'un établissement.

- Le **taux de réussite au baccalauréat** est la proportion de bacheliers parmi les élèves ayant passé le baccalauréat en 2014.
- Le **taux d'accès au baccalauréat** est la proportion d'élèves de seconde ou de première qui obtiennent le baccalauréat en ayant fait toute leur scolarité dans l'établissement.
- La **proportion de bacheliers** parmi les élèves qui quittent l'établissement.

La combinaison de ces trois indicateurs offre une analyse plus fine que celle du seul **taux de réussite au baccalauréat** des élèves de terminale : elle évalue la **capacité de l'établissement à accompagner les élèves** depuis la classe de seconde jusqu'à l'obtention du diplôme.

Cette approche est complétée par le calcul de valeurs ajoutées.

Le taux de succès d'un lycée dépend fortement des caractéristiques de ses élèves, au moins autant que de la qualité de l'enseignement qui y est dispensé. Si un lycée présente une valeur élevée pour un indicateur, ce peut être dû au fait qu'il a reçu de bons élèves, dotés de bonnes méthodes de travail, qui ont pu obtenir le baccalauréat sans effort particulier de sa part, ou qu'il a su développer chez des élèves, peut-être moins bien dotés au départ, les connaissances et les capacités qui ont permis leur succès.

Les valeurs ajoutées répondent à la question de **savoir ce qu'un lycée a « ajouté » au niveau initial de ses élèves**. Elles mesurent la différence **entre les résultats obtenus et les résultats qui étaient attendus**, compte tenu des caractéristiques scolaires et socioprofessionnelles des élèves.

Les informations détaillées permettent de repérer les établissements qui ont les meilleures réussites dans une série donnée, ceux qui accompagnent leurs élèves de la seconde au baccalauréat, ceux qui acceptent de faire redoubler un élève après un échec à l'examen. C'est l'ensemble de ces informations qui donne la **description exacte de l'activité d'un lycée**, en considérant l'ensemble de son contexte.

LA MÉTHODOLOGIE DES INDICATEURS

En tenant compte de l'offre de formation des lycées et des caractéristiques des élèves en termes d'âge, d'origine sociale, de sexe et de niveau scolaire, les indicateurs permettent d'apprécier le parcours scolaire des élèves depuis leur entrée au lycée jusqu'au baccalauréat, et le caractère plus ou moins sélectif des établissements.

N.B. Les annotations entre crochets renvoient au fichier IVAL_national_simplifié_2014, onglet Lycée général et technologique. Même principe pour le tableau Lycée professionnel, au repérage des colonnes près.

Le taux de réussite au baccalauréat

Le taux de réussite constaté (ou brut) [colonne J] est l'indicateur le plus connu et le plus facile à établir. Il rapporte le nombre d'élèves reçus au baccalauréat dans le lycée au nombre d'élèves qui se sont présentés à l'examen.

$$\text{Taux de réussite brut} = \frac{\text{Bacheliers} \times 100}{\text{Présents}}$$

Le taux d'accès au baccalauréat

Le taux d'accès constaté (ou brut) [colonnes M, P] évalue la probabilité qu'un élève de seconde ou de première obtienne le baccalauréat à l'issue d'une **scolarité entièrement effectuée dans le lycée**, même si cette scolarité comprend un ou plusieurs redoublements. Il permet d'apprécier **la capacité ou la volonté d'un lycée à garder ses élèves**.

$$\text{Taux d'accès brut d'un niveau à l'autre} = \frac{\text{Succès} \times 100}{\text{Inscrits} - \text{Doublants}}$$

[Inscrits = élèves inscrits dans le niveau de départ en septembre de l'année (N-1)
Doublants = élèves de l'établissement qui redoublent en restant dans le lycée
Succès = le passage au niveau supérieur ou la réussite au baccalauréat]

Le calcul est fait pour l'accès de seconde en première, de première en terminale, et de terminale au bac. Par multiplication des trois taux ou des deux derniers, on obtient respectivement le taux d'accès de seconde au bac et le taux d'accès de première au bac.

Une offre de formation réduite dans un lycée général et technologique peut provoquer le départ de nombreux élèves après la seconde. Le taux d'accès à partir de la première fournit alors une image plus juste de l'accompagnement des élèves. Le taux d'accès à partir de la seconde reste très pertinent pour les lycées professionnels.

La proportion de bacheliers parmi les sortants

La proportion de bacheliers parmi les sortants de terminale [colonne S] donne, parmi les élèves de Terminale qui ont quitté l'établissement, quelles qu'en soient les raisons, la proportion de ceux qui l'ont quitté avec le baccalauréat.

Il rapporte à l'ensemble des élèves quittant définitivement l'établissement (bacheliers compris), le nombre de ceux qui le quittent bacheliers, **avec ou sans redoublement**. Sur la seule année de terminale, la proportion de bacheliers parmi les sortants permet d'apprécier si **un lycée accepte de garder les élèves qui ne réussissent pas le baccalauréat**.

$$\text{Proportion de bacheliers parmi les sortants} = \frac{\text{Bacheliers}}{\text{Sortants}} \times 100$$

Les taux attendus et les valeurs ajoutées

Ces indicateurs s'efforcent d'**éliminer l'incidence des facteurs de réussite scolaire extérieurs** au lycée pour tenter de conserver ce qui est dû à son **action propre**.

Le contrôle des influences extérieures passe par un calcul qui combine des facteurs individuels (âge et sexe, niveau scolaire à l'entrée du lycée, origine sociale) et des facteurs liés à la structure de l'établissement (pourcentage de filles, part des élèves en retard scolaire, part des élèves issus de chaque catégorie socioprofessionnelle). On tient compte par exemple du fait que les lycées ayant une plus forte proportion d'enfants de cadres supérieurs ou d'enseignants ont un impact positif sur les enfants d'ouvriers ou d'inactifs qu'ils scolarisent en moindre proportion.

À partir de l'étude des relations entre les performances d'un lycée, ses caractéristiques et celles de ses élèves, on calcule les **taux attendus de ce lycée** [colonnes K, N, Q]. Ce sont des points de référence, qui donnent une idée de la **performance des lycées comparables** (et ne constituent en aucun cas des objectifs à atteindre).

Pour apprécier l'efficacité d'un lycée, **on compare la réussite de chacun de ses élèves à celle des élèves comparables scolarisés dans des lycées comparables** : c'est le rôle de la valeur ajoutée [colonnes L, O, R] qui s'obtient par **différence entre taux constaté et taux attendu**.

Si la valeur ajoutée est positive, le lycée réussit mieux que les lycées comparables ; si elle est négative, le lycée réussit moins bien qu'attendu.

La proportion de bacheliers parmi les élèves sortant de terminale n'est pas confrontée à un taux attendu mais à la moyenne de l'ensemble des lycées de même structure pédagogique.